

LE «DROIT À LA RÉUSSITE»

Jean-Yves Rochex, dans l'équipe «Escole», codirigée par Elisabeth Bautier et Bernard Charlot', réalise des recherches sur les parcours scolaires, notamment en Seine-Saint-Denis. Avec des militants du GFEN² il a publié livres et articles. Cette contribution pour «Collectif» a été écrite à partir d'un entretien avec lui.

L' accès aujourd'hui généralisé au collège, la progression spectaculaire au lycée, ont transformé le contenu de la revendication d'égalité des chances : celle du droit d'accès cède la place à celle du «droit à la réussite». En effet, au sein des institutions scolaires, la démocratisation se conjugue aujourd'hui avec son contraire, la ségrégation sociale. Situation porteuse d'espoirs et de frustration : on l'a vu en 1986 et à l'automne 1990. Situation qui demande à être comprise par le mouvement ouvrier, dont on n'a guère entendu la voix, en octobre 1990, devant la mobilisation des lycéens?

En fait, de véritables exigences communes aux syndicats ouvriers et enseignants devraient s'affirmer, en lien avec les couches populaires et les jeunes. Il ne faut pas creuser longtemps pour le constater, tout ce qui touche à l'école préoccupe les salariés, au sujet de leurs enfants. Pourquoi cela ne serait-il pas pris en compte par les syndicats non enseignants ? Faut-il être instituteur ou professeur pour agir dans ce domaine?

«Sans le bac, on n'a plus rien» ...

Au rythme des transformations actuelles, les 80% d'une classe d'âge au niveau du bac risquent d'être atteints avant l'an 2.000. Mais les inégalités sociales demeurent considérables : ce sont les baccalauréats technologiques (G, F, H) qui représentent la plus grosse part de la progression des bacheliers, notamment ceux d'origine populaire. Ainsi, ces lycéens peuvent à la fois se trouver à un niveau de formation auquel ni leurs parents, ni leurs aînés n'ont eu accès et se sentir en échec lorsqu'ils sont en terminale dans une filière dévalorisée, voire même partager souvent le sentiment de l'exclusion avec ceux qui ne sont pas entrés au lycée.

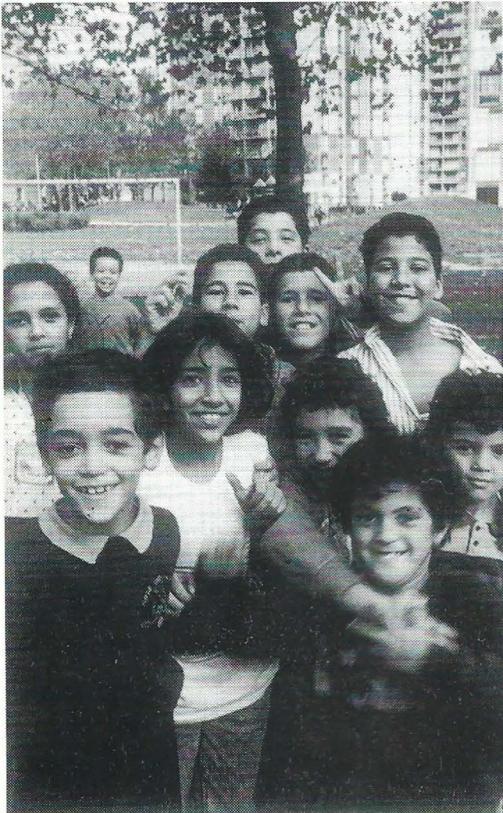
Du côté des familles, cela crée une demande souvent liée à un fatalisme : le bac est devenu l'horizon, à la place des enseignements techniques durant les années 60; mais le verdict scolaire entraîne facilement l'abandon, alors qu'un enfant de parents enseignants, par exemple, redoublerait.

A l'intérieur même des couches populaires, le rapport à l'école diffère selon le sexe ou l'origine nationale. Les filles sont ainsi beaucoup plus nombreuses que les garçons à parvenir jusqu'au bac. Autre exemple : les jeunes d'origine portugaise, qui redoublent moins dans le primaire et optent plutôt pour des orientations professionnelles courtes dans le secondaire, alors qu'un ou deux redoublements ne détournent guère les jeunes maghrébins du bac.

«... Avec le bac on n'a rien non plus».

Devenant référence obligée, le bac ne joue pas le même rôle que le BEPC ou le bac il y a vingt ans. D'où l'expression, fréquente chez les jeunes : «Sans le bac on n'a rien. Avec le bac on n'a rien non plus». Diplôme de plus en plus nécessaire et de moins en moins suffisant ... En réalité, il y a là une illusion : les emplois précaires, le chômage ont un rôle décisif pour dévaloriser ainsi le résultat des études; et l'angoisse du chômage et de l'insertion tend à réduire l'école à une relation utilitariste : tout se passe comme si la scolarité n'avait de sens que pour ce qu'elle permet de faire plus tard, alors même que ce qu'elle permet est de moins en moins crédible.

Cela expose à un risque : le travail de formation intellectuelle n'a pas un sens pour lui-même. Or, la lutte pour la réussite de tous ne peut qu'y perdre : une conception faible de la culture, s'accommodant d'un relativisme empirique ou de méthodologie sans contenus ne répond pas aux besoins; pas plus que l'ins-



tallation dans les formes anciennes de la culture scolaire et de sa transmission.

Pour le souci de donner à chacune et chacun les moyens d'une autonomie dans la société telle qu'elle évolue, il y a là une difficulté majeure : quelles exigences réelles défendre pour une éducation satisfaisante de tous ?

Gestion des flux ...

Au lieu de se poser cette question du sens des apprentissages, on se contente pour l'essentiel aujourd'hui d'une gestion des flux. A côté, il y a la tentative de développer des projets d'établissements, qui supposent un souci de contenu, de qualité de formation. Or, les pressions institutionnelles, les circulaires académiques par exemple, fixent des taux de progression annuel du nombre de passages de la 5ème à la 4ème indépendamment du niveau d'acquisition réel des savoirs et des moyens matériels et humains nécessaires pour améliorer la réussite de tous..

Dans un cadre dominé par la logique gestionnaire, le système scolaire a partiellement changé : les projets d'établis-

sements comme des initiatives de groupes d'enseignants sont parfois très réfléchis, jouant un rôle positif. On peut en dire autant de la volonté de créer les ZEP (3) en 1981-82. Cependant, dès qu'il existe un début de mobilisation collective, il y a aussi le souhait de développer d'autres relations avec les familles. Et d'autres exigences de ré-élaboration de contenus. Il faut y être préparé, en avoir les moyens, en avoir le temps et la continuité administrative... Autant de conditions rarement rencontrées; d'où de fréquents découragements des personnels concernés.

Reste qu'on se heurte à une véritable difficulté : passer des constats (taux de retard, réalité sociale ...), à une analyse des difficultés cognitives et des ressources sur lesquelles prendre appui pour enseigner telle ou telle notion ou spécialité à des élèves qui ont une expérience sociale et un rapport au savoir différent des élèves pour lesquels l'enseignement secondaire a été bâti. C'est la question de

l'efficacité de l'école du point de vue des apprentissages intellectuels qui doit être au cœur de la réflexion sur le système éducatif, les projets d'établissements, etc. C'est loin d'être toujours le cas.

D'où, souvent, une question : qu'est-ce qu'apprendre ? Nous souffrons ici d'une insuffisance des travaux en didactique : quels sont les processus, dans une discipline, qui rendent possibles les apprentissages, la connaissance des obstacles logiques, culturels. Cela est en rapport avec la constitution, l'histoire des savoirs; mais aussi avec les fausses représentations courantes.

Essoreuse à salade et proportionnalité.

Au moment où se réorganise la «formation des maîtres», il faut bien fort rappeler qu'il n'y a pas de didactique générale. Il faut repérer les obstacles propres à chaque contenu. Par ailleurs, plus de culture scientifique, ou des connaissances maîtrisées avec plus de recul permettent de faire rentrer en classe l'expérience de vie des enfants : pour faire acquérir des connaissances en formulant

l'expérience de tous les jours. On peut, après tout, faire comprendre le rapport de proportionnalité en formulant le mécanisme qui rend efficace l'essoreuse à salade ou en étudiant un dérailleur de bicyclette, mais à condition de partir de ces exemples particulier pour formuler des concepts généraux et transférables hors de ces exemples.

On peut généraliser ces exemples : faire saisir la relation entre les savoirs quotidiens et les savoirs scientifiques, pouvoir combiner les deux, c'est faciliter le passage pour les adolescents, leur permettre de devenir autres que leurs parents sans nier leur expérience. Une oeuvre collective de promotion, pourquoi l'école ne le serait-elle pas ?

Or, connaissances, réussite scolaire, promotion se présentent le plus souvent comme un abandon d'où tu viens. Il y a là une difficulté pour les jeunes d'origine populaire : pour réussir à l'école, toute l'expérience le montre, il faut être fier de ses parents. Point d'appui, même pour s'opposer et dépasser; mais pas négation et oubli.

Revendiquer le «droit à la fierté».

Comment le mouvement ouvrier peut-il prendre en compte ces transformations du système éducatif ? La première difficulté est sans doute de faire que la demande sociale d'éducation ne s'exprime pas par les seules stratégies individuelles dans une logique libérale de consommation. Une telle logique exacerbe les différences entre école de riches et école de pauvres. C'est autour de la revendication du droit à la réussite pour tous, présente sous des formes contradictoires et ambiguës dans le mouvement social, dans les mouvements lycéens par exemple, que peuvent se nouer des convergences entre enseignants, militants ouvriers, parents d'élèves.

La logique libérale ne peut penser les parents d'élèves que comme des «consommateurs d'école», c'est-à-dire des consommateurs d'un «produit» dont la définition et les conditions de réalisation ne les regarderaient pas. C'est cela qu'il faut transformer, dans le cadre de nouvelles collaborations où, à partir du rôle de chacun, enseignants et parents pour-

raient travailler à faire entrer dans le domaine revendicatif, mais aussi dans le quotidien, ce droit à la réussite pour tous.

Cela suppose, pour les enseignants, de donner à voir leur activité, de faire que leurs objectifs, que les résultats qu'ils atteignent, soient transparents pour les parents. Ceux-ci ne sont pas forcément opposés aux innovations pédagogiques, mais ils veulent constater dans les faits que, malgré par exemple l'absence d'un livre de lecture tel qu'eux-mêmes en ont connu, l'objectif et la pratique de l'enseignant consiste bien à apprendre à lire à tous, ou encore que telle sortie hors de l'école vise bien un objectif d'apprentissage et pas seulement à occuper les enfants ...

Cette voie implique, pour les enseignants, de disposer de bonnes conditions de travail, y compris d'un lieu institutionnel, dans le temps de travail, pour analyser, échanger, maîtriser leurs pratiques, leurs problèmes, mais aussi leurs réussites. Autant d'éléments revendicatifs à préciser dans le milieu et à faire comprendre à l'extérieur.

Une telle ambition peut-elle laisser les syndicalistes ouvriers indifférents ? Question urgente : on ne peut accepter que l'école devienne l'objet des soins des politiciens de droite et des dirigeants du CNPF pendant que la plupart des principaux intéressés les regarderaient faire.

P. C.-S.

Notes

1- B. Charlot : «La Mystification pédagogique», Payot, 1976. Avec Madeleine Figeat : «Histoire de la formation des ouvriers (1789-1984)», éd. Minerve, 1985. «L'école en mutation», Payot, 1987.

2- GFEN : Groupe français de l'éducation nouvelle. Voir notamment le livre «L'orientation scolaire en question», éditions ESF, 1986. J-Y. Rochex : «L'implosion scolaire» in «Sortie de siècle, sociologie de l'hexagone», chez Vigot, oct. 1991, sous la direction de J-P. Durand et F-X. Merrien.

3- ZEP : Zone d'éducation prioritaire, créées en 1981-82 par le Ministère de l'Éducation Nationale dirigé par Alain Savary pour donner plus de moyens et de souplesse dans le travail aux quartiers les plus atteints par des difficultés scolaires.

LES DEBOIRES DES ENSEIGNANTS DU PRIVE

Deux systèmes en concurrence

**Les maîtres du Privé
représentent
aujourd'hui 18 % des
enseignants et
scolarisent 1 128 000
élèves. 48 % d'entre
eux (soit 39 000) sont
maîtres auxiliaires.
26 % sont adjoints
d'enseignement (soit
20 000).
L'enseignement privé
sous contrat avec
l'Etat est à plus de
90 % catholique.
Voici les positions
défendues par la
Fédération de
l'Enseignement privé
CFDT pour la
nationalisation de
l'Enseignement privé
sous contrat et la
rénovation d'une école
laïque et autogérée.**

Nos nous sommes toujours opposés à l'existence de deux systèmes d'enseignement parallèles et concurrentiels ainsi qu'au contrôle de l'argent et des Eglises sur la formation de la jeunesse. Dans cet esprit, nous avons lutté en 1984 pour la nationalisation de l'Enseignement privé et la fonctionnarisation des maîtres en place. Sous l'action conjuguée des forces conservatrices et du manque de détermination du pouvoir politique, la perspective d'un nouveau statut des maîtres du Privé s'est éloigné.

Notre action syndicale vise bien sûr l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des maîtres de l'Enseignement privé, l'alignement de notre statut sur celui de nos collègues du Public, mais également le rapprochement progressif des deux systèmes d'enseignement dans la perspective de leur fusion. La possibilité d'un progrès sensible dans cette direction est offerte par la mise en place prochaine des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) qui pourraient devenir et devraient être le cadre de la formation commune de tous les enseignants.

Dans l'enseignement privé la plupart des maîtres sont embauchés comme auxiliaires (et ceux en place n'ont pas bénéficié en 1983 du plan de résorption), mais l'Etat est leur employeur et les rémunère. Il faut déjà être enseignant pour obtenir au bout de deux ans minimum et par inspection, un contrat définitif qui n'a de définitif que le nom, mais n'offre aucune garantie d'emploi. La base contractuelle est d'un mi-temps et l'employeur peut faire varier les heures entre plein temps et mi-temps à sa guise,



étant bien entendu que le maître perçoit alors un salaire au prorata des heures effectuées. En cas de fermeture de classes, un maître peut également perdre son "contrat définitif" sans aucune garantie de réembauche dans un établissement voisin.

La précarité de l'emploi

Il faut au minimum 5 ans pour pouvoir demander une inspection spéciale permettant de devenir adjoint d'enseignement (AE : certains l'attendent encore au bout de 10 ans et plus...). Le maître peut aussi choisir de passer le "CAPES interne" : mêmes jurys, mêmes épreuves que pour le Public, mais en cas de succès l'échelle de rémunération des certifiés et non le titre et les droits d'un certifié ! L'obtention de ce concours ne permet donc pas d'aller enseigner ailleurs que dans le Privé et ce ne sont pas les 1000 postes offerts par an au concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) qui résorberont tous ces AE. Quant aux maîtres (MA ou AE) qui choisissent de partir enseigner dans le Public, ils recommencent leur carrière comme auxiliaire au premier échelon, quels que soient les 10, 15 ou 20 ans d'enseignement passés dans le Privé... La revalorisation Jospin s'appliquant au

Privé par décalque du Public, le plan d'intégration des AE du privé donnera droit à l'échelle de rémunération des certifiés et se terminera en 1998. Il aura permis à cette date la promotion d'environ 13 000 AE (sur 20 000 en poste actuellement) mais dans le même temps 13 500 maîtres auront obtenu l'inspection spéciale (si les inspections se font au rythme prévu par Jospin de 1800 par an...). Il y aura donc à peu près autant d'AE dans le Privé en 1998 qu'il y en a aujourd'hui !

Tant que ce mode de recrutement ne sera pas différent, l'Enseignement privé sera le lieu de production d'enseignants sous-rémunérés, appartenant à un "corps fossilisé" qui n'existera plus dans le public, un corps impasse, spécifique et sans avenir.

La spécificité de l'enseignement catholique

Si le ministre de l'Education nationale refuse à ce jour d'ouvrir les IUFM aux maîtres du privé ne voulant pas "rallumer la guerre scolaire", l'Enseignement catholique a des projets précis pour l'avenir de "ses maîtres". Dans la lettre publique aux enseignants du Privé de septembre 1990, il est écrit : "La mise en oeuvre du projet éducatif de l'Ecole catholique implique la formation spécifique de ses maîtres et le Comité national de l'Enseignement catholique a régulièrement affirmé que la formation de ses personnels devrait être à l'initiative et sous la responsabilité de l'Enseignement privé. ...Concernant la formation, il est nécessaire, en application de l'article 15 de la Loi Debré modifiée, que soient prévus les moyens financiers, d'une formation initiale efficace. Par ailleurs, l'équité sociale exige que les étudiants des instituts privés de formation, ayant passé une convention avec l'Etat, perçoivent allocations et présalaires comme les futurs maîtres de l'Enseignement public." C'est simple : l'Enseignement catholique demande à l'Etat le financement des instituts de formation, des allocations et présalaires et des mesures de reclassement des maîtres en place. Mais il refuse le contrôle de la formation par l'Etat !

Nos principes de laïcité et notre exigence de rapprochement des deux sec-

teurs d'enseignement nous amènent à nous opposer à toute formation et à toute sélection "maison" des futurs maîtres de l'enseignement privé ainsi qu'à tout processus qui viserait à renforcer juridiquement ou idéologiquement le pouvoir de l'Eglise et des chefs d'établissement catholiques sur la formation et le recrutement des maîtres ainsi que sur le contenu de leur enseignement.

L'Evangile ou le code du travail

Il n'y a pas de pédagogie catholique de l'enseignement des maths, des langues, de la géographie et du reste... Les maîtres du privé doivent pouvoir être formés là où cette préoccupation peut être la mieux satisfaite : dans les établissements publics rattachés aux universités et dotés d'enseignement formateurs compétents.

L'Enseignement catholique se doit d'accueillir tous les élèves sans préjuger de leur philosophie, de leur religion, de leur culture. Et cette capacité d'accueil de tous passe par une formation qui permet la confrontation avec tous !

Nous avons déjà fait les frais d'une certaine spécificité ! Auxiliariat, précarité de l'emploi, infractions permanentes aux droits des salariés... car si les chefs d'établissement connaissent l'Evangile, ils ont encore beaucoup à apprendre des circulaires ministérielles et du Code du travail qu'ils ne respectent pas.

Nous ne voulons pas être les otages d'une filière spécifique et payer le prix d'un contrôle idéologique de l'Enseignement catholique au détriment de notre droit à l'emploi à temps complet et à une formation de qualité qui fasse de nous des maîtres à part entière d'un même service d'éducation que nos collègues du Public.

Nous voulons une formation commune dans les IUFM et des passerelles Privé-Public. Ces exigences sont les seules qui servent les intérêts et l'indépendance des maîtres, qui permettent de répondre aux besoins d'un seul service d'éducation de qualité pour tous !

Fédération de l'enseignement privé
CFDT



L'imagination démocratique

Certains des débats du rassemblement de "Collectif" en juin ont fait largement le ménage autour de vieilles interrogations que le mouvement syndical laisse traîner dans les coins. Loin des sempiternelles langues de bois on a pu entendre, pour celles et ceux qui ont bien voulu écouter, une mise à nu des doutes et des interrogations, de certains désespoirs mais aussi des pistes de recherches pour l'action. Autour de questions aussi essentielles que la démocratie, l'unité syndicale et revendicative, l'autonomie professionnelle et le rassemblement interprofessionnel, les participants ont sérieusement essayé de parler et de penser critique.

Le cosmopolitisme des assemblées a beaucoup contribué à cette dynamique du parler vrai. En effet, la présence, dans quelques secteurs -fonction publique mais aussi grandes entreprises- de membres d'organisations syndicales "concurrentes" a joué : ainsi s'initiait une démocratie où l'écoute et le respect de la parole de l'autre se combinaient souvent avec le désir de comprendre pourquoi parlant, par exemple des mêmes événements les visions et analyses produites avaient tendances à diverger. Mais rarement la sincérité de la parole de l'autre a été mise en doute et quand ce fut le cas, la "cruauté" du rappel de certaines attitudes relevées dans un passé, parfois encore très proche, s'est accompagnée d'une proposition pour qu'à l'avenir, sur le terrain, orientations générales et pratiques convergent.

Echanges sur la méthode. Le discours sur la méthode, c'est à dire sur la Démocratie, a été central. Quel que soit le thème premier des interventions, chacun à travers son expérience la plus récente voulait faire part de son rapport à la démocratie, en définir une conception et une pratique. Chacun parlait, au moment d'apprécier l'impact de son action, de son rapport au verdict incontournable formulé par les travailleurs dans le quotidien des relations de travail comme dans celui de la lutte collective. Tous exprimaient leur volonté de ne plus aller chercher refuge, face à cette réalité, qui dans la chaleur des logiques d'appareils, qui dans le réconfort des idéologies.

La soif de démocratie dans les luttes a souvent servi de fondement au débat. Au delà des récits critiques rappelant comment les luttes des cinq

dernières années étaient venues bouleverser, le mot n'est pas trop fort, les rapports de délégation entre les syndicats et les travailleurs, les demandes ont été nombreuses pour que s'ouvre une réflexion sur l'articulation à développer entre pratiques démocratiques et objectifs revendicatifs. Comme si la démocratie n'avait pas seulement vocation et usage à contrôler le respect de l'expression majoritaire dans l'action mais qu'elle avait tout autant à servir la construction des objectifs revendiqués et le cadre plus général de la société que les travailleurs pourraient avoir envie de promouvoir, sans obligation d'achat!

Subrepticement, certains, disons plutôt certaines, ont révélé que cette effervescence autour de l'enjeu démocratique dans les luttes leur avait procuré une certaine jubilation et leur donnait vraiment envie de construire autre chose avec leurs collègues. Leur plaidoyer incitait à laisser de côté les vieilles recettes, toutes les vieilles recettes, pour tenter de sauvegarder ou de redonner au syndicalisme une légitimité certaine auprès des travailleurs. Passer au crible de la critique démocratique toutes les pratiques de communication et d'échange avec les travailleurs, à tous les niveaux où le syndicalisme intervient, en commençant par légitimer l'expression des collectifs de salariés tels qu'ils existent dans les luttes ou dans le quotidien avec l'expression et la conscience de leur vécu.

La démocratie pour ou contre l'unité ? La thématique de l'unité syndicale a donné lieu à un traitement où les logiques exprimées appelaient également à promouvoir l'écoute d'un verdict fruit de l'expression démocratique des salariés. Qu'elle soit pensée au niveau intersyndical ou à celui de l'interprofessionnel, l'unité ne peut exister comme forme légitime que par l'accord et le soutien actif de ceux qui sont concernés par sa construction et par les fins qu'elle est censée poursuivre. Que vaut l'unité syndicale si elle se construit, comme l'exemple nous en a été montré parfois, contre les revendications des salariés ? Mais que vaut-elle encore même quand elle reprend à son compte ces revendications pour les gérer et les négocier sans que les salariés aient alors voix au chapitre ? Il ne s'agit pas là de "manger des appareils" ou de dénoncer des "bureaucraties" mais simplement de constater qu'il y a péril en la demeure car unité ne rime plus avec blanc-seing.

D'ailleurs, à bien regarder ce qui se passe à l'intérieur même des confédérations, certains font part de leur inquiétude face à la montée d'un mouvement vers "l'autonomie". De nombreux exemples ont été cités où l'expression du malaise disait la déception de structures syndicales qui ne comprenaient plus les logiques poursuivies "haut dessus" d'elles, au même titre que l'exprime la désaffection des travailleurs. La recherche de liens accrus avec la "base" avait l'air de générer, dans les cas cités, l'abandon d'une recherche de liens interprofessionnels tant ces syndicats souffraient de la non prise en considération de leurs problèmes et de leurs questions dans les politiques confédérales, ce qui les amenait à poser en alternative à l'unité confédérale l'unité des travailleurs dans un syndicat de base. Comme on peut le constater, l'imaginaire démocratique appliqué au mouvement syndical ne garantit pas contre les raisonnements pervers aux quels se greffent heureusement des passions sans cesse renouvelées.

Finies les masses spectatrices ! Dans le quotidien de la vie de travail, dans la poursuite régulière de l'action syndicale, la conscience d'un décalage avec les autres salariés, le sentiment ou la sensation d'être minoritaire, par manque de preuves de l'être vraiment, peuvent susciter chez certaines et certains une démoralisation paralysante. Mais l'esprit de reconquête anime encore le plus grand nombre. La fin annoncée des avant-gardes et des directions éclairées ouvre, en effet, sur une nouvelle ère où sont entièrement à reconstruire les rapports que le mouvement syndical tisse avec les travailleurs.

Finies les masses spectatrices, bonnes enfants, aux discours et promesses, où chacun ressemble à chacune, où la réflexion et la vérité coulent de la seule tribune ou du seul délégué. Tous veulent être acteurs, prendre la parole, exprimer leurs sentiments et leurs différences quant à l'approche des enjeux qui les concernent, mais aussi sur le pourquoi et le comment de l'organisation de la solidarité entre travailleurs. Le sens ambitieux du syndicalisme d'aujourd'hui : unifier et éclairer les liens existants entre le travailleur, l'usager et le consommateur pour proposer une coopération et une coordination entre les luttes des uns et des autres, y compris au delà des frontières professionnelles et des frontières nationales, n'a de chances de pren-

dre corps que fondé sur le principe de modestie. Modestie du savoir du militant face à celui des autres, modestie d'un travail de recherche de longue haleine : compréhension de la complexité des collectifs, à travers l'écoute, dans le quotidien, des "quant à soi".

Reconquérir une légitimité... La reconquête démocratique d'une légitimité ne peut prendre que du temps. Elle passe inévitablement par l'organisation d'un débat syndical de qualité, reflet de la société démocratique poursuivie. Le présidentialisme dans les structures de "direction", les coups de forces ou les intrigues d'alcôves amènent à la perception d'un syndicalisme dont le sens et les fins échappent aux travailleurs. Singeant les partis politiques actuels dans leur dimension la plus malsaine, ils en apparaissent alors comme des structures croupions. Ce jour là, Y. Simbron venait d'être démis par ses amis politiques et beaucoup, même membres éminents de la direction de la FEN, se demandaient alors pourquoi ? A quand le prochain ? Plus jamais çà !

Reste, et ce n'est pas la moindre des choses, à définir quelques pistes pour une voie démocratique de la recomposition où l'organisation interne tient compte de la démocratie imposée par les travailleurs, où rien ne soit domaine réservé : de l'élaboration de la revendication à sa négociation, de la définition du projet syndical à sa mise en oeuvre, de la constatation des différences à l'organisation de l'unité. La démocratie commence par la connaissance et la reconnaissance de l'autre. Méthode couteuse, elle commande le débat, la mise en expérience des propositions, le respect des intentions et la prise du temps nécessaire à l'établissement de compromis qui ne forcent pas la main. Une difficulté, et non des moindre, est de l'étendre aux "silencieux", à tous les exclus de la société duale dont la construction progresse sous nos yeux, ici et ailleurs. Paroles de femmes militantes constatant encore et toujours la domination des hommes dans les structures, mêmes chez les critiques, et demandant pour elles comme pour d'autres, jeunes, immigrés ou chômeurs, que se lève l'imagination démocratique.

Patrick AKHIMOFF.



« COMBATTRE L'ELITISME, L'ETROITESSE »

(Morceaux choisis du dernier Comité Confédéral CGT)

44ème congrès de la CGT. Un congrès comme les autres ? Pas vraiment, à cause des bouleversements à l'Est, comme à cause de l'état de la confédération. Mais surtout, parce que, pour la première fois, deux textes sont en débat.

Deux textes contradictoires ou complémentaires ? C'est là un premier choc qui divisa le bureau confédéral (pas moins de dix moutures pour le texte présentant cette situation !), puis le CCN¹ tout entier, le premier enjeu de la préparation de ce congrès étant justement que le débat contradictoire puisse avoir lieu au congrès.

Voulez vous d'un débat ?

La conception du syndicalisme, porteur ou non d'une vérité révélée, l'unité d'action, l'indépendance de la confédération, tels sont les thèmes abordés lors du CCN de juin. Un débat, vous avez parlé d'un débat ? Dans la plus pure tradition des débats de sommet qu'on espère bien contrôler, en les réglant par le simple remplacement d'un certain nombre de dirigeants, certains défenseurs émérites de la CGT, s'employèrent à nier l'existence de deux orientations. A commencer par Henri Krasucki, lui même, déclarant "ces deux rapports se conjuguent en exprimant sur des thèmes complémentaires un ensemble cohérent de réflexions et d'analyses" (information du bureau confédéral, p.4), auquel fit écho Michèle Baracat "pour la fédération de l'éducation, la recherche, la communication, les deux rapports présentés par H.Krasucki et L. Viannet, au nom du bureau confédéral, constituent un ensemble que l'on ne peut dissocier au risque d'une analyse partielle et partiale". Le souci tactique de ne pas apparaître comme diviseurs dans la CGT explique-t-il tout ?

A contrario, d'autres pointent les divergences : "il y a deux lectures, deux conceptions structurantes en somme une double direction de la CGT" (J-C Laroze, secrétaire de la CGT), "une conception différente du syndicalisme et à partir de là il y a deux directions mais pas obligatoirement organisées" (J.Marest, secrétaire de la CGT).

Pour d'autres encore, pas de problèmes, la vie continue comme avant : "...la complémentarité des textes qui prennent en compte ensemble une série de questions essentielles" (G.Stoquert, secrétaire de la fédération transports)

Le refus d'une CGT courroie de transmission

Quelle est la première critique adressée par H. Krasucki au courant le plus sectaire ? Le manque d'indépendance par rapport au PCF : "un autre sujet de controverse ou de débat, c'est le rapport du syndical au politique. Je ne reviens pas sur ce qui est dit dans le rapport. Mais puisque quelqu'un a trouvé sans importance ce qui s'est produit dans certaines circonstances électorales, il me faut bien en dire un mot. Si c'était sans importance, pourquoi tout ce tintouin au 43ème congrès et plus encore dans les semaines qui ont suivi ? Au point que, par bonheur, les militants de nombreuses entreprises, ayant du bon sens et du sang-froid, ont fait le tri dans ce qu'on leur donnait à distribuer ici et là. Et pourquoi est-ce parvenu jusqu'à mettre en cause gravement l'unité de la direction confédérale ? Dans le congrès et après le congrès. L'insistance que nous mettons, et que personnellement je mets à traiter de ces questions n'existe que parce qu'il y a un refus de voir la vérité et d'admettre. C'est comme ça. Et alors ? On ne peut pas en rester là...Il arrive que certains se trompent de réunion, de maison : ils font du tort surtout à ce qu'ils croient servir. A ma connaissance -et je crois m'y connaître et ne pas être plus mal informé- personne ne le leur demande. C'est donc leur responsabilité personnelle. Cela vaut tout azimuts...Ils portent une conception élitiste : il y a "ceux qui savent" et les autres, il y a les "sûrs et les douteux" etc. Disons le carrément : une conception de type «courroie de transmission». Des camarades se sont considérés (et se considèrent encore) «en mission» dans la CGT. Gardiens d'une "orthodoxie" étrangère à la CGT (et étrangère aux

Octobre 1990. Louis Vianet, Henri Krasucki

conceptions réelles et explicitement affirmées dans le courant révolutionnaire du mouvement ouvrier français)

Thérèse Hirsberg (commission exécutive fédérale) met "les pieds dans le plat" : "il nous faut parachever le débat sur l'indépendance de la CGT. Cette indépendance ne saurait être à géométrie variable. Il nous faut mettre fin aux séquelles des conceptions héritées de notre histoire sur le "syndicat courroie de transmission" du politique. Elles sont proprement suicidaires aujourd'hui. Mais l'indépendance, c'est aussi quel type de rapport de la CGT aux institutions, aux phases unitaires des partis de gauche. Nous n'avons pas tous été indépendants dans la période 81-84. Il nous faut l'être au moment où PS ou PCF renouent avec leurs vieilles formes d'union".

« De classe, de classe, de classe... »

Deuxième critique de Krasucki, la référence au concept permanent d'une CGT de classe : "j'ai entendu l'intervention du camarade mandaté par la direction de la fédération des travailleurs de l'Etat. J'ai entendu le souci qu'il se faisait sur le sens de classe du bureau confédéral, de son secrétaire général. C'est une délicate attention, merci. J'ai entendu l'insistance à répéter : "de classe, de classe, de classe...". Ce n'est pas un cas unique, mais assez typique. Cela sonne bien, cela claque, cela fait plaisir ! A qui exactement ? Et après ? Naturellement nous sommes une organisation de classe. Moi, au bénéfice de l'ancienneté, cela fait un moment. Les autres, il y en a pour qui cela fait pas mal de temps, y compris pour des femmes et des hommes encore jeunes... Mais qui distribue les brevets dans la CGT ? Et sur quels critères ? De quel droit quelqu'un, qui que ce soit d'entre nous, se sentirait-il supérieur ? Plus "de classe" que d'autres ? "Plus de classe" que quelque membre du bureau confédéral, de la commission exécutive ou du CCN que ce soit ? Et plus "de classe" que moi en l'occurrence, puisque, c'est, ne basons pas, de cela dont il est question ?"

Lydia Brovelli (secrétaire de la CGT) ajoute "nous rencontrons des difficultés



pour "adapter" la CGT car nous craignons de toucher à son caractère de classe. En syndiquant les employés, nous craignons d'affadir l'organisation. Nous somme élitistes...". Michèle Baracat va dans le même sens en affirmant "nous avons perdu une grande partie de notre base de masse, cela nous a conduit au repli sur le débat idéologique. Nous avons à chaque moment de fracture, dans ce débat idéologique, perdu des adhérents en 1978, en 1980, en 1982. Nous nous sommes accommodés des pertes (ils étaient tous "ceux qui n'ont pas compris"), sans chercher à réfléchir sur notre pratique, sur le syndicat, son rôle."

En face, J-L Naudet (secrétaire général adjoint de la fédération des travailleurs de l'Etat) assume : "ces interventions signifiaient-elles que l'on veut infléchir la position de classe de la CGT ? Nous n'avons pas besoin de recentrer la CGT." Alors que d'autres, tel Michel Leprêtre (secrétaire de l'union départementale Val de Marne) renvoie les deux parties dos à dos : "l'étroitesse, cela existe, il ne faut pas l'ignorer, elle a ses racines dans notre histoire, nos conceptions passées. Personne n'en a l'exclusivité : aucun courant de pensée plus qu'un autre. Ce n'est pas là la source de nos difficultés. Nous devons donc, sans relâche, aider les camarades qui restent paralysés dans cette attitude".

Acquérir une culture de débat à tous les niveaux

La troisième critique porte sur le

monolithisme des directions pour lesquelles Krasucki propose la prise en compte des sensibilités, idée reprise une fois encore par T. Hirsberg "le monolithisme de la CGT est d'ores et déjà en mutation. L'émergence de la diversité des communistes est une donnée majeure. Ce sont donc toutes les sensibilités qui, aujourd'hui, doivent être admises et respectées".

L'unité d'action

Le deuxième grand débat lancé lors de ce CN porta sur l'unité d'action. Gérard Alezard (secrétaire de la CGT) présente l'état des lieux : "l'aspiration unitaire des travailleurs marque toujours plus les actions en cours. Forte des revendications et de leur prise en charge par les travailleurs eux-mêmes, cette aspiration se concrétise, dans de nombreux cas maintenant par le rapprochement et l'entrée en lutte des différents syndicats concernés. Il y a là une donnée à ne pas sous-estimer mais à bien apprécier." Mais l'unité aide-t-elle à renforcer le syndicat, et a fortiori à gagner sur des bases revendicatives claires ? Le courant "dur" répond par un exemple alternatif : "A l'arsenal de Brest, dans un atelier, les salariés ont vu le vrai visage d'une CGT en pleine construction, qui les respecte, les aide à avancer. Les revendications ont été satisfaites à 100%. La majorité des personnels s'est rassemblée autour de la CGT dans un établissement où la CFDT est majoritaire. Le caractère de classe du syndicat CGT,

AFRIQUE DU SUD : LA FIN DE L'APARTHEID

S'il y a un pays où le mouvement social a marqué ces quinze dernières années, c'est bien l'Afrique du Sud. Après les premières révoltes de Soweto en 1976, ce fut une succession de grèves et de manifestations pour la reconnaissance des droits fondamentaux des Noirs et le renversement du régime de Pretoria. Quel a été le rôle du mouvement syndical dans cette première période ? Comment a-t-il réagi à la situation des cinq dernières années ? D'une situation de luttes de masse à la question de la participation des non-Blancs à la gestion du pays ?

Après la défaite du mouvement nationaliste des années soixante, s'est inscrite une période de recul de plus de dix ans et de mise en place d'une nouvelle forme aggravée de l'Apartheid. Par là-même se sont créées les conditions pour le développement d'une nouvelle génération de salariés, qui malgré les lois raciales, gagnera en stabilité et en qualification par rapport à la génération précédente. Dans cette phase de développement substantiel des industries manufacturières et de services, de nouvelles formes de luttes sociales se sont développées, dont le premier symptôme fut la grève générale dans le régime de Durban en 1973. Cette grève marque un premier tournant dans la constitution d'un mouvement social autonome. Il culminera en 1976 avec la révolte des jeunes de Soweto.

A cette époque se déroule un débat important au sein de la classe dirigeante sud-africaine, entre libéraux et tenants d'une ségrégation raciale systématique. Ce débat porte essentiellement sur le mode de gestion de la force de travail. Les secteurs libéraux du grand patronat mettent en avant la nécessité de la libre circulation de la main-d'oeuvre et l'augmentation de sa qualification. Au-delà de ce débat, il s'agit en fait, pour ceux qui sont au pouvoir, de gérer une situation qui devient intolérable tant au niveau politique national qu'international, et de tenter de maintenir les bases fondamentales de la domination de la minorité

blanche sur l'ensemble du pays. C'est pourquoi parallèlement, le gouvernement entame dès la fin des années soixante-dix quelques réformes des lois du travail qui aboutissent entre autres à assouplir les règles de représentation syndicale. Cette évolution dans le domaine législatif correspond à un changement socio-économique du pays. Elle va favoriser la naissance d'un mouvement syndical autonome qui s'oppose d'emblée aux anciens syndicats fondés sur une base raciale et dans lesquels les syndicats non-Blancs étaient en position de dépendance par rapport aux syndicats réservés à la minorité blanche.

Un projet d'ensemble

Cette nouvelle forme de syndicalisme va s'implanter principalement dans les secteurs avancés de l'industrie et des services : transports, chimie, automobile, textile, activités municipales... Ces nouveaux syndicats sauront utiliser les méandres des lois pour se développer et jouer la carte de leur implantation et de leur reconnaissance dans l'entreprise. C'est sur cette base que s'est créée en 1979 la FOSATU (Fédération des syndicats Sud-Africains). Elle deviendra rapidement la colonne vertébrale d'une nouvelle génération de syndicalistes indépendants. Il existe cependant dès le début des années quatre-vingt, au côté de la Fosatu, d'autres syndicats liés en particulier au courant de la conscience

noire issue des luttes de Soweto. La FOSATU deviendra cependant très vite l'organisation syndicale principale (environ 150.000 adhérents en 1985). L'ANC exerce alors son influence sur elle par l'intermédiaire du SACTU, et d'une série de petits syndicats. Très tôt la FOSATU se pose la question de sa liaison avec la grande majorité des Noirs qui ne sont pas présents dans les secteurs dynamiques de l'industrie sud-africaine, car ils s'organisent principalement au sein des associations civiques, dans les quartiers, les townships. Ils sont alors en pleine croissance au début des années quatre-vingt. Le projet de la FOSATU de développement d'un mouvement ouvrier majoritaire suppose donc une liaison entre les ouvriers qualifiés des secteurs industriels et la grande majorité des Noirs organisés sur la base des associations de quartier, culturelles ou religieuses.

Les formes du mouvement syndical

Dans ses premières années, la FOSATU fut marquée par une volonté profonde de mise en place d'un syndicalisme de masse et démocratique avec élection et assemblée générale des délégués d'atelier, politique de formation, et désir de se prémunir contre une cristallisation d'une bureaucratie syndicale par l'absence de droit de vote des permanents syndicaux dans les congrès. La plupart des directions syndicales, à commencer par celles de la métallurgie et de l'automobile, se réclament à cette époque d'un projet de socialisme démocratique et d'une rupture avec l'économie de marché. Leur volonté de créer un syndicalisme démocratique était alors sous-tendue par une analyse politique et sociale marquée par la critique des sociétés bureaucratiques. C'est pourquoi, au-delà de la création de la FOSATU comme représentant d'un syndicalisme indépendant, on voyait poindre un projet explicite de refondation d'une nouvelle forme de mouvement politique, luttant pour l'hégémonie du mouvement ouvrier sur le mouvement de libération. Cette position est alors très violemment dénoncée par l'ANC. Malgré cela et

sous l'influence de la FOSATU se tient en 1985 le premier congrès du COSATU (Congrès des Syndicats Sud-Africains), oeuvre de la gauche syndicale. Il rassemble, outre la FOSATU, le principal syndicat d'obédience "conscience noire" (le NUM des mineurs) et la plupart des syndicats généraux dans lesquels l'ANC est majoritaire. En réalité, la direction de la FOSATU maîtrise mal la dynamique qui s'amorce alors et doit faire face dans le COSATU à une opposition structurée des partisans de l'ANC. Très vite, cette nouvelle fédération voit ses effectifs croître de manière importante pour atteindre 500.000 à 600.000 membres. Elle sera rapidement reconnue par le patronat comme le principal interlocuteur au sein du mouvement syndical. Avec cet élargissement de sa base syndical, le COSATU assiste à un changement du rapport de force entre ancien représentant de la "gauche syndicale" et partisans de la ligne développée par l'ANC en exil (essentiellement les travailleurs des mines dans la région de Johannesburg).

Le débat reste encore un temps très vif entre les tenants d'une recomposition à terme du mouvement ouvrier autour de son axe syndical, en lien avec l'ensemble des composantes du mouvement social, et les partisans d'une hégémonie de l'ANC sur l'ensemble des forces sociales. Au milieu des années quatre-vingt, le mouvement syndical, malgré l'état d'urgence et la répression, devra se battre avec succès sur deux fronts :

- celui des luttes pour les augmentations de salaire, contre les licenciements, pour le droit syndical dans l'entreprise, pour l'obtention des congés maternité, etc....

- celui des luttes contre le gouvernement dans le mouvement général de mobilisation contre l'apartheid.

A cette époque se déroule aussi un débat sur les formes du boycott de l'Afrique du Sud. En effet, l'ANC milite pour le boycott total et le refus de nouveaux investissements, le rapatriement des capitaux étrangers, le départ des entreprises alors que les représentants du syndicat de l'automobile par exemple, sont favorables à l'organisation de liens directs avec les forces syndicales internationales en vue d'établir un maximum

de maîtrise des luttes contre l'apartheid et d'éviter une aggravation des licenciements et du chômage.

Le tournant syndical

1987-1988 marque un tournant important pour le mouvement syndical sud-africain avec l'apparition des premières difficultés à maintenir une réelle démocratie syndicale, à faire remonter les cotisations, et surtout l'échec de la grande grève des mineurs à la suite de laquelle le NUM perdra près du quart de ses effectifs par licenciements. Cela amènera le COSATU à débattre de l'avenir du syndicalisme en Afrique du Sud. Nombreux seront alors au sein de la "gauche syndicale", les partisans d'un nouveau "réalisme". La dégradation des rapports de force face au régime favorisera une pause et une révision des objectifs. Ce tournant se terminera par un rapprochement complet entre la "gauche syndicale" et l'ANC. Les principaux dirigeants reconnaissent alors explicitement l'hégémonie de l'ANC sur le mouvement syndical. Cela aboutira à la fusion des deux courants traditionnels au sein du COSATU. Le centre de gravité de l'action syndicale quitte alors l'entreprise pour se placer à un niveau institutionnel. Cette mutation dans le mouvement syndical accompagne en réalité le grand tournant des années 89-90 qui voit se concrétiser la décision du gouvernement d'ouvrir au grand jour les négociations avec l'ANC. La majorité du mouvement syndical sud-africain est donc aujourd'hui largement tournée vers la recherche des solutions institutionnelles, permettant la reprise économique, sur la base d'un consensus politique, avec son volet social, dans une perspective d'amélioration du niveau de vie des salariés sud-africains dans le cadre d'une fin formelle de la politique de ségrégation raciale.

Claude GABRIEL
avec la collaboration de
Didier GELOT.



LE SMIC CONTRE L'EMPLOI ?

Pourquoi le reprise de la croissance en 1987-89 n'a-t-elle pas permis de faire reculer significativement le chômage? Comment expliquer que la courbe s'envole à nouveau dès les premières difficultés ? On connaît bien les principales réponses à ces questions : mauvaise spécialisation industrielle de la France, manque de qualité et d'innovation sur les produits, renoncement à toute marge de manoeuvre autonome par l'acceptation du carcan de la politique monétaire européenne, priorité à l'investissement financier stimulé par les très forts taux d'intérêt réels. Mais pour les libéraux qui tiennent les leviers, dans les entreprises ou au Ministère de l'Economie, les vrais problèmes sont ailleurs. L'industrie française et l'intégration libérale européenne étant ce qu'elles sont, les marges de manoeuvre se réduisent en fait à un leitmotiv : faciliter les ajustements "spontanés" par les lois du marché. L'aggravation récente du chômage fait ainsi

ressurgir un vieux débat : les salaires excessifs, et la rigidité du SMIC, ne seraient-ils pas responsables de ce volant apparemment incompressible situé entre 2,5 et 3 millions de chômeurs ? Bref, à l'inverse d'une amélioration des bas salaires, faudrait-il plutôt baisser le coût du travail non-qualifié?

Il suffirait, en bonne théorie libérale, d'abaisser suffisamment le coût des embauches pour qu'elles deviennent rentables : en diminuant le salaire des travailleurs non-qualifiés jusqu'à un certain niveau (dit "salaire d'équilibre"), on éliminerait le chômage.

Toutefois, nos libéraux ne sont pas des fanatiques, ils ont le sens de la mesure. Ils admettent généralement qu'il serait dangereux de vouloir baisser brutalement les salaires dans l'industrie : cela nuirait à la mobilisation des salariés pour la qualité des produits, dissuaderait les patrons d'investir dans les nouvelles technologies, et ne permettrait de toute façon pas de concurrencer les salaires coréens ou taiwanais. Il faut d'ailleurs remarquer que les patrons n'essaient que très rarement de baisser les salaires de leur personnel, à la différence de ce qu'on a vu aux USA dans les années 80.

C'est pourquoi la baisse du coût salarial devrait, selon eux, concerner surtout le secteur des services. Des calculs de simulation faits au Ministère de l'Economie ont tenté de mesurer l'effet sur l'emploi d'une baisse de 10% des salaires dans le secteur des services : les résultats montrent une augmentation d'environ 2% de l'emploi de ce secteur,

due à une hausse de 4% de l'emploi dans les "services aux particuliers" (services domestiques, services culturels ou sportifs...) et une stabilité dans les "services rendus aux entreprises" (cabinets d'études, de conseil, de publicité, intérim...).

20% de baisse des salaires = 120.000 emplois ?

C'est ce que donnent les résultats précédents appliqués au nombre d'emplois actuel dans les services (3 millions de salariés). Ou bien encore, il faudrait diviser les salaires par 2 pour créer 300.000 emplois.

Pour obtenir ces résultats, deux solutions sont envisageables : baisser, voire supprimer les cotisations sociales salariales et patronales (ce qui diminuerait d'environ 50% le coût salarial dans les services); ou supprimer le SMIC (mais on ne sait pas si les salaires baisseraient vraiment, et de combien). La première solution est impraticable : il en coûterait près de 90 Milliards de francs à la Sécurité Sociale. Quant à la seconde, ses effets sont très incertains.

Peut-on dire au moins que ces calculs démontrent qu'on peut créer des emplois en diminuant les salaires ? C'est ce que soutient, par exemple, D. Clerc ("Le SMIC en question", "Alternatives Economiques" numéro de juillet-août 1991). Or, il n'en est rien.

Des calculs fragiles, voire malhonnêtes

C'est un article de l'OCDE qui a mis le feu aux poudres. Il se présente comme un article scientifique sur "l'incidence du salaire minimum sur les gains et l'emploi en France" (S. Bazen, J.P. Martin, revue Economique de l'OCDE, n°16, Printemps 1991).

Les auteurs commencent par passer en revue les études faites auparavant sur le même sujet, et concluent prudemment qu'elles n'ont rien démontré.

En réalité, trois des cinq études citées (nommément celles de MM. Fourcans et Rosa) sont de grossières manipulations sans la moindre crédibilité technique (ce que reconnaissent en termes voilés les auteurs de l'OCDE)¹ et les deux autres démontrent en fait... l'absence de lien entre le SMIC et l'emploi.

Mais le plus curieux est dans la manière dont les deux experts de l'OCDE présentent les conclusions de leur propre étude : "nous n'avons pas pu établir de façon satisfaisante que l'accroissement des coûts réels de la main-d'œuvre jeune a eu une incidence négative sur l'emploi des jeunes - même si nous pensons que tel est en fait le cas."

Autrement dit, d'accord, notre étude n'a rien montré mais on n'en pense pas moins... Après cette extraordinaire leçon de rigueur scientifique, nos deux experts ne s'arrêtent pas en si bon chemin, mais proposent tout bonnement une "modération du rythme de croissance du SMIC" et/ou l'introduction d'un SMIC-jeunes (tout en reconnaissant que de fait les TUC, SIVP et autres CES² jouent déjà ce rôle).

Si donc les efforts répétés des économistes libéraux pour démontrer l'effet néfaste du SMIC sur l'emploi n'ont abouti qu'à d'aussi piètres résultats, il faut se garder d'accepter comme une idée de bon sens que "l'impossibilité de payer moins que le SMIC empêche des créations d'emplois à faible productivité: entretien des espaces verts, débroussaillage, collecte et recyclage des papiers et des tissus, gardiennage, services domestiques..." (D. Clerc, article cité).

Des emplois de ce type existent : ils accroissent l'exclusion, souvent au noir... Leur légalisation ne diminuerait

qu'à la marge le nombre des chômeurs et consacrerait l'existence de statuts totalement différents et cloisonnés.

Pour reprendre la référence aux USA, cela implique près de 40 millions de citoyens vivant en-dessous du seuil de pauvreté, l'absence de droits sociaux et médicaux, les ghettos renforcés, la misère (cf Le Monde Diplomatique n° de juillet 1988 et janvier 1991). Des situations qui ne produisent ni de dynamique économique interne, ni de créations d'emplois durables.

Le vrai débat est politique

Alors pourquoi promouvoir une telle voie en France ? Que valent ces arguments "économiques" au regard des enjeux politiques qui surgissent par rapport à l'échéance de 1993 ? Y aura-t-il un SMIC Européen ? Et sinon, que faire du nôtre ?

Historiquement, le SMIC n'est qu'un des éléments de notre système de relations salariales au sein d'un édifice complexe de garanties. Le droit à un travail et un salaire correspondant à ses qualifications, le droit à un revenu en cas de chômage et après la retraite, le droit aux soins médicaux, toutes ces conquêtes ont fait reculer radicalement l'insécurité fondamentale de la condition ouvrière.

Certaines avaient été spontanément initiées par les grandes entreprises de la fin du XIX^e-début XX^e, afin d'attirer et

de fixer une main-d'œuvre rurale réticente. D'autres ont été imposées par les luttes. Mais toutes ont façonné de nouveaux comportements chez les salariés.

Il ne s'agit donc pas là d'une simple survivance de représentations archaïques, que la durée et l'ampleur du chômage de masse pourraient battre en brèche. C'est le ressort même du mécanisme qui amène les salariés à accepter de s'engager dans leur travail.

Ce type de débat concerne toute l'Europe des Douze : les pays qui disposent de règles proches du SMIC devraient-ils y renoncer pour s'aligner sur les autres ?

Il est plus facile de détruire l'ancien que de construire du neuf. L'histoire des politiques salariales et sociales en France, dans les 20 dernières années, montre leur rôle central dans la mobilisation productive des salariés. Les libéraux devraient méditer ces quelques faits avant de réclamer sur tous les tons la fin des "rigidités".

François BUARQUE

Notes

1 Une de ces trois études va jusqu'à expliquer par la hausse du SMIC une baisse du nombre de jeunes salariés sans rappeler que cette baisse est largement due à l'allongement de la scolarité.

2 Convention emploi-solidarité.

BULLETIN D'ABONNEMENT

TARIF	Nom : _____ Prénom : _____
1 AN — 4 NUMÉROS	Adresse : _____
Normal 120 F <input type="checkbox"/>	Code postal : _____ Localité : _____
Soutien 200 F <input type="checkbox"/>	Secteur d'activité : _____
Réduit 80 F <input type="checkbox"/>	Syndicat ou association : _____
(bas revenus, SMIC, chômeurs, étudiants)	(facultatif)
Diffusion 220 F <input type="checkbox"/>	Abonnement à compter du N° : _____
(2 exemplaires)	
Chèques à l'ordre de "COLLECTIF"	A RETOURNER
	COLLECTIF — B.P. 74 — 75960 PARIS cedex 20